

## Informations et conditions générales d'inscription

### 1. Informations générales

**Important:**

Le démarrage de chacun des modules est conditionné par un nombre minimal d'inscriptions.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, Grangeneuve se réserve le droit de reporter l'ouverture d'un module jusqu'à ce que le nombre fixé soit atteint.

**Début des cours** : selon module(s) sélectionné(s)      **Fin des cours** : selon module(s) sélectionné(s)

**Jours et horaires de cours :**      vendredi et/ou samedi (quelques jours en semaine en cours bloc hors-saison)  
08h00-11h30, 12h30-16h00

**Lieu de cours :**      Centre de formation Grangeneuve

### 2. Adresse

Grangeneuve  
Section formation  
Formation horticole supérieure  
Route de Grangeneuve 31  
1725 Posieux

### 3. Coûts de la formation

Facturation avant le début des cours :

**Prix des modules\*:**

**Taxe pour auditeur, valable pour le 1er module**      Fr. 200.-, les modules suivants ne sont pas soumis à cette taxe

**Taxe administrative unique:**      Fr. 60.- par année scolaire

**Frais matériel:**      Coûts effectifs

**Taxe d'examen:**      Fr. 150.- par module

**Ecolage:**      Fr. 20.- x nombre d'heures du module

Tous les tarifs sont mentionnés selon l'état actuel de la pratique de financement par la Confédération, sous réserve de modification. Des frais supplémentaires peuvent être facturés en plus (excursions etc...).



#### **4. Informatique**

Il est obligatoire de disposer d'un laptop PC (environnement Windows nécessaire sur Mac) et d'être en mesure d'utiliser les outils Office selon les descriptifs de module.

Pour les modules spécifiques de l'orientation paysagiste EPS-G4 et EPS-G5, les logiciels Baubit et Vectorworks sont mis à disposition gratuitement durant la formation.

Afin d'être en mesure d'utiliser le logiciel Vectorworks dès le début de l'enseignement des modules concernés, l'ordonnance de la formation professionnelle supérieure exige de disposer d'expérience pratique préalable. A cette fin, une formation de base pour débutants est proposée en option quelques semaines avant le début de la formation durant un cours bloc de 4 journées afin de répondre à cette exigence.

#### **5. Désinscription**

Seules les désinscriptions sous forme écrite reçues au moins 14 jours avant le début du cours seront prises en considération. La taxe de CHF 60.- pour le total des frais administratifs ainsi que le montant facturé pour le premier semestre sont dus et ne sont pas remboursés en cas de désinscription. En cas de non-paiement de la facture initiale, l'inscription est annulée pour la session souhaitée. Les élèves qui quittent l'école en cours de période ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage (art. 3 de l'Ordonnance fixant les écolages, les taxes et autres frais en matière de prestations de formation (OEIAG)).

#### **6. Divers**

##### **Restauration**

Du lundi au vendredi midi au restaurant de Grangeneuve

##### **Facilités pour les repas individuels**

libre accès à l'espace réservé aux élèves avec micro-ondes, etc.

##### **Hébergement au foyer de Grangeneuve**

Sur demande à l'adresse : [grangeneuve-accueil@fr.ch](mailto:grangeneuve-accueil@fr.ch)

##### **Jardins pédagogiques**

Le site de Grangeneuve a le privilège de disposer d'un vaste parc planté de végétaux étiquetés en lien avec la formation initiale et supérieure. De plus, Grangeneuve dispose d'un jardin pédagogique unique en Suisse composé d'installations spécifiques dédiées aux connaissances de constructions paysagères.

##### **Liens pour les détails de la formation**

[www.brevethorticole.ch](http://www.brevethorticole.ch) et [www.jardinsuisse.ch](http://www.jardinsuisse.ch)

Grangeneuve, le 31 mai 2026/CHe-nma